

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/10/2016

Référence
091/2016

Objet de la délibération
TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	10

Date de la convocation
19/10/2016

Date d'affichage
19/10/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture
Le : 25/10/2016

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 24 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

Présents : M. KREZEL Eric, Maire, Mmes : AUBERTIN Nadia, DUPORT Laetitia, GEORGET Isabelle, GUARGUALE Lynda, LALLEMENT Michèle, MM : BARROY Rémi, DHEU Hervé, ROUSSEL Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CASTIGLIA Micheline à M. DHEU Hervé

Excusé(s) : MM : BOURBON Baptiste, BRISSOT Didier, GEOFFRIN Ludovic

Absent(s) : Mme BANCHEREAU Fanny, M. ADAM Stéphane

A été nommée secrétaire : Mme GUARGUALE Lynda

Objet de la délibération : TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les tarifs appliqués pour l'occupation du domaine public communal et propose une révision des redevances actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er novembre 2016 :

- Commerce temporaire (camion outillage, vente au déballage,...) : 40€ par jour
- Petit Cirque (moins de 5 véhicules) et Spectacle itinérant : 50€ par jour (payable d'avance) + caution de 300€
- Grand Cirque (plus de 5 véhicules) : 75€ par jour (payable d'avance) + caution de 500€
- Camion pizza : 60€ par trimestre (à raison d'un passage par semaine)
- Auto-École : 60€ par mois (à raison de deux stationnements par semaine)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les nouvelles conventions d'occupation du domaine public avec Monsieur Christophe PILLARD (Camion pizza) et Madame Delphine WEBER (École de conduite).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/10/2016

Le Maire,
Eric KREZEL



Reçu à la Sous-Préfecture
de SAINT-DIZIER

Le

27 OCT. 2016

